



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 26.06.2020

Numéro de publication: SR01-0000003121

Canton: VS

Entité de publication:

Serge Métrailler, Rue de Condémines 6, 1950 Sion

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus Boson Transports SA avec Berthod Transports SA

3. Publication

Organisation transférante:

Boson Transports SA
CHE-109.891.300
Route des Carolins 34
1950 Sion 4

Organisation reprenante:

Berthod Transports SA
CHE-107.027.549
Rue de la Drague 56
1950 Sion

Publication de la fusion dans la FOSC: 22.06.2020

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).
Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

22.09.2020 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

Serge Métrailler
Rue de Condémines 6
1950 Sion